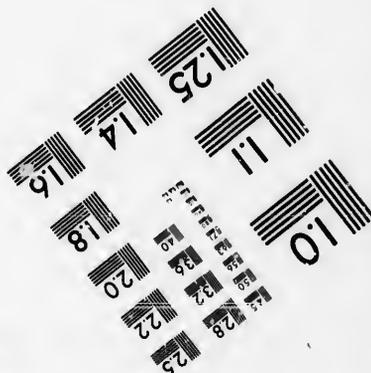
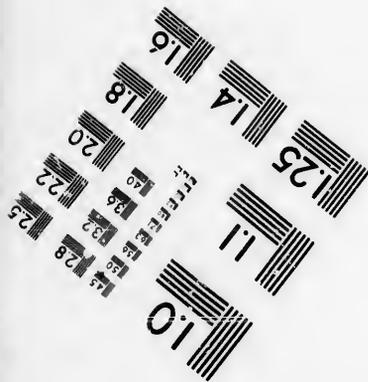
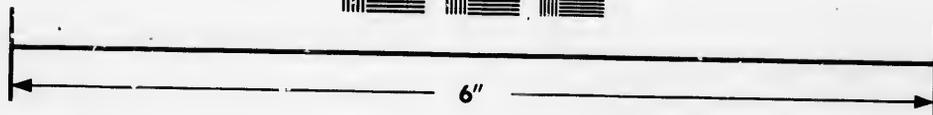
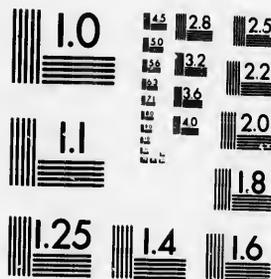


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

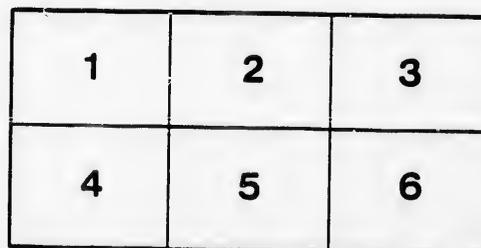
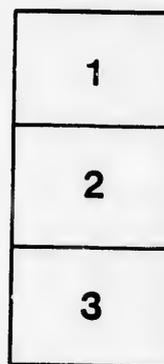
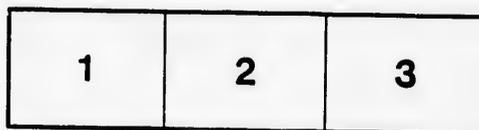
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

es

errata
to

pelure,
n à

32X

284 Débats parlés N° 1

DISCOURS

— SUR —



LE BUDGET

PRONONCÉ A LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA PAR

L'HONORABLE MR. CARTWRIGHT,

Ministre des Finances,



LE 16e JOUR DE FEVRIER, 1875.



OTTAWA:
PRINTED BY GRISON, O'DONOGHUE & Co.

1875

Bibliothèque
Le Séminaire de Québec

DISCOURS

Sur le Budget, prononcé à la Chambre des Communes du Canada, par l'Hon. Mr. CARTWRIGHT, Ministre des Finances, le 16e jour de Février, 1875.

MR. L'ORATEUR,

C'est toujours un sujet intéressant, lorsque des changements considérables ont été faits dans le tarif, d'examiner quels résultats ils ont eu pour l'année durant laquelle ils se sont effectués ou pour les années qui ont suivi; et probablement que dans cette occasion, l'on peut attacher au sujet plus qu'un intérêt ordinaire, parceque ces changements, comme la Chambre le sait, ont été d'un caractère assez importants. Il sera de mon devoir de donner à la Chambre quelques explications à l'égard de l'emprunt qui a été négocié à Londres en juin dernier; et je me propose de saisir cette occasion pour examiner la situation financière du pays et pour expliquer les moyens que le Gouvernement croit devoir adopter afin de faire face aux sérieuses obligations qui lui incombent. Maintenant, monsieur, comme les Comptes Publics ont été mis entre les mains de la Chambre depuis les premiers jours de la Session, et comme les Estimés ne sont pas de nature, je l'espère, pour être compris, à exiger beaucoup de temps de la part des honorables membres, sans autre préambule, je vais rapidement passer en revue notre position financière durant l'année finissant le 30ème jour de juin 1874. Peut-être qu'il sera à propos, pour simplifier, de déclarer que je n'entends ici faire allusion qu'à l'année terminée le 30 juin. Si les honorables membres veulent référer à la page des Comptes Publics renfermant un état comparatif des recettes et des dépenses depuis le commencement de la Confédération jusqu'à ce jour, ils remarqueront dans les dépenses de l'année 1874 une somme de pas moins de \$23,316,000, ce qui donne un surplus d'environ \$4,140,000 sur les dépenses de l'année précédente. Il sera à propos que j'examine les causes qui ont occasionné une augmentation aussi remarquable: voici, Mr. l'Orateur, cette explication en chiffres ronds: en premier lieu il y a eu une augmentation d'environ \$500,000 dans les charges de l'intérêt sur la dette. Ensuite, en conséquence de l'admission de l'Île du Prince Edouard dans l'Union, nos charges annuelles se sont augmentées de près de \$600,000. L'acceptation des dettes provinciales du Nouveau Brunswick et les subsides accordés à cette Province se sont montés ensemble à \$850,000 au lieu des droits d'exportation sur le bois, tandis que les dépenses additionnelles encourues par la Puissance pour l'entretien des chemins de fer ont été de pas moins de \$900,000 de plus. Tandis que je suis sur ce sujet, il est aussi bien de constater que le gouvernement, ainsi qu'il a déclaré qu'il le ferait, durant la dernière session, a adopté le procédé de porter au compte du revenu toute chose ayant trait à l'entretien de ces chemins de fer. Sur ce sujet, j'aurai quelque chose à dire plus loin; pour le présent je me contenterai de

le faire remarquer. Il y a eu des augmentations prévues par la loi, telles que l'indemnité aux membres, et autres qui ont requis \$400,000. Les dépenses d'élections se sont montées à tout près de \$200,000; la police du Nord-Ouest, \$200,000; les Sauvages et autres objets, \$100,000; le Bureau du Poste, \$300,000; et diverses et autres charges, \$200,000, formant un total de \$1,250,000, ce qui représente et excède un peu l'augmentation sur laquelle j'ai attiré votre attention. Et cette attention, Mr. l'Orateur, mérite une attention spéciale, parcequ'elle consiste presque en totalité en charges sur lesquelles la Chambre n'a pas de contrôle ultérieur et qui incombent à tout gouvernement. Passant à une autre partie, la Chambre observera que les recettes totales provenant de toutes sources se montent à \$24,200,000, donnant sur l'année précédente une augmentation d'environ \$3,400,000, laissant par conséquent, une balance nominale de \$889,000 au crédit de l'année passée. Il serait aussi à propos pour moi de faire remarquer que dans cette balance nominale sont comprises deux sommes, celle de \$160,000 reçue des Torres de l'Ordonnance, qui a été payée tard dans l'année et que l'on doit considérer comme casuelle, eu égard aux sources ordinaires du revenu; et une autre somme de \$45,000 qui nous a été remise par le Gouvernement Anglais, mais laquelle ensemble avec une somme beaucoup plus considérable, sera compensée dans les dépenses de l'année courante relativement aux tracés des frontières. De fait, pour parler strictement, c'est une entrée qui n'aurait pas dû être faite dans nos comptes publics. Par conséquent [suivant mes calculs] la balance nette, provenant des sources ordinaires, se monte à environ \$650,000. Maintenant, monsieur, je me propose de consacrer quelque temps à l'explication des effets qu'ont produit les récents changements qui ont été faits dans le tarif en créant ce revenu. J'ose dire que la Chambre se rappellera que dans mon discours sur le Budget, l'an dernier, j'ai déclaré ce qui suit: qu'à moins que la Chambre imposât de nouvelles taxes considérables, il y aurait un déficit sérieux entre les dépenses et les recettes pour l'année dernière. J'ai dit que si les sommes que M. TILLEY avait estimées devaient être dépensées l'année dernière, ensemble avec ce que l'on savait devoir être déjà dépensé, les Estimés pour l'année 1874 se seraient montés à \$24,100,000. J'établis aussi que—au meilleur de mon jugement—la Chambre devait se décider à voir une halte temporaire dans l'avancement des importations, et principalement dans les importations imposables; mais j'ajoute que si la Chambre est disposée à donner au Gouvernement les secours qu'il demande, je n'ai aucun doute que ces secours seront amplement suffisants, non seulement pour nous permettre de rencontrer nos dépenses actuelles, mais pour remplir nos obligations futures. Je vais maintenant, monsieur, donner à la Chambre la preuve de l'exactitude de ces avancés. Si la Chambre veut observer l'état comparatif des recettes et des dépenses, elle observera que dans les deux principaux items d'où provient principalement notre revenu—les douanes et l'excise—il y a pour 1874 une augmentation de pas moins de \$2,500,000 en chiffres ronds. De cette augmentation, comme je vais le faire voir, pas moins de deux millions de piastres doivent être directement attribués à l'expiration du récent tarif. En référant aux rapports concernant le commerce et la navigation pour l'année dernière, la Chambre observera que le total des importations dans ce pays a été un peu moindre en 1874 qu'en 1873, les chiffres exacts étant \$127,500,000 pour 1873 contre \$127,400,000 pour 1874. Maintenant, monsieur, si la Chambre veut examiner plus loin, ce qu'on appelle marchandises sujettes à l'impôt, qui ont été importées dans ce pays durant ces années, elle trouvera que

le volume total de ces marchandises importées dans le pays en 1874 a été de \$76,232,000, contre \$71,409,000 importées en 1873, donnant en conséquence en faveur de l'année dernière une différence de \$4,800,000 en chiffres ronds. On doit déduire de cette somme, en premier lieu, la somme de \$400,000, étant l'excès des importations à Manitoba d'après le tarif à quatre par cent, ce qui laisse une somme si petite qu'elle n'affecte presque en rien la comparaison réelle. Des quatre millions et demi de marchandises imposables qui excèdent, ou paraissent excéder, environ un million et demi sont dûs à l'admission de l'Île du Prince Édouard dans la Confédération; et des trois millions restant, un million et demi ont été directement causés par suite de l'impôt qui a été mis sur de nouvelles marchandises, sous le nouveau tarif, ainsi qu'on pourra le voir en examinant les tables; et enfin le dernier million et demi, sinon plus, a été anticipé en conséquence de l'attente que de nouveaux droits seront imposés, et ont été, de fait, empruntés du revenu de 1875 en avance pour balancer le déficit de 1874. C'est pourquoi j'allègue que, de la somme de \$2,550,000 excédant dans les douanes et l'excise, pas moins de \$2,000,000 sont dues au nouveau tarif, la différence de \$550,000 devant être attribuée, partie à l'admission de l'Île du Prince Édouard et partie à l'augmentation régulière attendue dans le département de l'excise. Bien que je n'attache pas une grande importance à ce point pour la simple raison que les droits ont été imposés non pas tant pour rencontrer un déficit dans l'année sur le point d'expirer, que pour faire face à de futurs engagements, je crois qu'il est à propos de donner de nouvelles preuves collaboratoires à l'appui de ce que j'ai avancé. Et ces preuves ne sont pas rares. En premier lieu, si l'on compare les importations pour les huit mois finissant le 28 février 1873, avec celles pour la même période en 1874 (avant que le nouveau tarif eût aucun effet sur les importations) nous trouverons que le total des droits pour 1873 se monte à \$44,400,000, contre \$45,576,000 pour 1874, donnant une différence en faveur de 1874 de \$1,170,000 en chiffres ronds, dont presque tous sont dus à l'admission de l'Île du Prince Édouard. Une autre manière de prouver—prenez l'état de l'argent qui a été payé dans l'échiquier durant les derniers dix jours, depuis le 1er jusqu'au 10 avril 1873 et 1874 et vous aurez ces résultats (je comprends ensemble les douanes et l'excise). En 1873, depuis le 1er jusqu'au 10 avril, nous avons reçu \$515,000. En 1874, durant le même espace de temps, nous avons reçu \$1,375,000, ce qui donne dans ces dix jours une différence de \$860,000. Durant la période suivante, du 11 au 20 avril, contre \$336,000 en 1873, nous avons reçu \$1,171,000 en 1874, montrant une différence de \$835,000 dans ces deux périodes de dix jours. Ce qui veut dire que nous avons gagné tout près de \$1,700,000 sous l'opération du nouveau tarif. Comme je l'ai dit, la Chambre se rappellera que ceci a été emprunté jusqu'à un certain point du revenu de 1875. Relativement à mon second rapport, que si les sommes estimées pour ce par M. TILLEY étaient dépensées en addition à celles que l'on connaissait devoir l'être, les estimés devraient monter à au moins \$24,100,000, bien peu d'explications suffiront. La Chambre s'attend aussi probablement que la somme de \$250,000 demandée par lui pour les travaux du chemin de fer Intercolonial n'était pas dépensée et que la somme de \$40,000 n'est pas chargée dans les comptes publiés de l'année dernière, bien que l'argent ait été dépensé et que nous aurons à payer cette année le Gouvernement Anglais. Ces trois sommes unies excèdent \$1,900,000 et la Chambre devra voir par là que j'étais dans et non en dehors de la vérité, lorsque je lui faisais observer que ces estimés excéderaient \$24,100,000, suivant les bases que j'ai établies. Quant à mon autre observation qu'il y avait une forte pro-

babilité qu'il se ferait un arrêt dans les importations générales de ce pays pour au moins deux ou trois ans, la chambre n'a qu'à référer aux rapports du Commerce et de la Navigation pour se convaincre que ceci s'est vérifié à la lettre. Le montant total du commerce pour 1873 s'éleva à \$127,500,000; et pour 1874 (y compris l'île du Prince Edouard) seulement à \$127,400,000, ce qui fait une baisse de \$100,000. J'ai déjà suffisamment expliqué l'augmentation apparente des marchandises sujettes aux droits. J'ai en mains un état qui m'a été communiqué par le Commissaire des Douanes, indiquant les exportations et importations durant les six mois de l'année courante, comparées avec celles des six mois finissant le 31 décembre 1873. Je vais en donner brièvement le résultat à la Chambre. Durant la moitié de l'année finissant le 31 décembre 1873, nos exportations totales se sont montées à \$57,251,000. Durant les six mois de l'année courante, nos exportations totales paraissent avoir monté à \$53,357,000, formant un déficit, je regrette de le dire, de près de quatre millions. Les importations totales d'articles de consommation se montent à \$71,068,000 en 1873, et durant la même période en 1874, les importations totales se montent à \$69,588,000, formant un déficit d'environ un million et demi, bien qu'il soit composé principalement d'articles ne payant pas de droits. Quant à la quatrième observation que j'ai faite: que si la Chambre veut nous accorder les subsides que nous lui avons demandés, nous ne pensons pas qu'il nous faudrait lui demander des taxes additionnelles, je donnerai quelques explications plus tard. Je crois cependant devoir saisir l'occasion pour faire remarquer qu'en autant que nous pouvons en juger maintenant, je n'ai aucune raison de croire que les estimés que j'ai faits des recettes pour 1875 seront au-dessous de mes prévisions. Jusqu'à présent les recettes ont correspondu très approximativement avec mes estimés, et ils pourront même être excédés, bien qu'il soit trop tôt pour se former une idée correcte des mouvements du commerce durant le reste de l'année. Au sujet des dépenses de 1875, je pense que mon honorable ami, le ministre des travaux publics pourra faire une épargne considérable, notamment dans les dépenses qu'occasionnera l'entretien des travaux publics; mais d'un autre côté je crains que je ne sois obligé de présenter de nouveaux estimés supplémentaires, parce qu'il sera impossible pour certain département, quel qu'attentif qu'il puisse être, d'éviter quelque dépense imprévue dans l'espace de près de huit mois. Relativement aux estimés que j'ai soumis l'autre jour, ayant rapport aux dépenses probables de l'année courante, la Chambre observera que la somme totale chargée au revenu se monte à \$24,857,488, ce qui n'est qu'une bagatelle de moins que la somme estimée l'année dernière, laquelle était de \$24,888,000. Les honorables messieurs verront que nous avons été obligés de demander des augmentations considérables pour les services suivants:—en premier lieu de récentes transactions à Londres ont nécessité une augmentation dans les intérêts de la dette publique au montant de \$182,344. Ensuite le département des Postes a demandé une augmentation d'environ \$200,000. Pour l'emprunt des Menonites auquel mon honorable ami a fait allusion l'autre jour, il nous faudra une nouvelle somme de \$100,000, ce qui je l'espère, nous sera remis au jour voulu. Pour les terres de la Puissance, en conséquence des demandes qui nous sont faites constamment, nous serons obligés de demander à la Chambre \$200,000 au lieu de \$100,000. Pour l'Exposition de Philadelphie, nous avons entré dans les Estimés un vote de \$40,000 et pour un objet que la Chambre, je pense, ne blâmera pas, nous demandons une augmentation de \$50,000 dans la liste des pensions. En addition à ces items, le département des Douanes et l'administration de la Justice nécessiteront une augmentation d'environ \$70,000. L'aug-

7

mentation relative à l'administration de la Justice est presque entièrement prévue par les statuts, et n'exige aucune explication de ma part. L'augmentation dans le département des Douanes, je dois le dire, est en grande partie due à mon bon ami (le ministre des Douanes) lequel a jugé à propos d'exempter les marchands des grandes villes de certaines taxations auxquelles ne sont pas soumis, à ce que je comprends, les marchands résidents dans les petites villes. Il y a différentes allocations se montant à \$80,000, pour divers services, qui, je l'espère, nous seront remises, ainsi que les honorables messieurs pourront s'en convaincre en référant aux Estimés particuliers auxquels je fais allusion. En conséquence du récent traité, nous demandons pour les Sauvages une nouvelle allocation de \$35,000; et pareille somme sera requise pour la réorganisation du Nord-Ouest, à l'égard de laquelle on est sur le point de présenter un projet de loi à la Chambre. Ces allocations, je pense, couvriront les augmentations sur lesquelles dans ces Estimés je crois devoir attirer votre attention. D'un autre côté, la Chambre observera, en référant à l'item des travaux publics et des bâtisses chargé au revenu, que nous nous proposons d'opérer une réduction de \$309,000 et une autre de \$488,000 sur les travaux publics sous le titre de "Collection du Revenu." Ces deux sommes réunies aux épargnes sur les magasins militaires (le dernier de nos paiements ayant été fait l'année dernière au gouvernement Anglais) nous permettront d'opérer une légère réduction dans les Estimés. Je ferai remarquer à l'égard de ces estimés qu'ils renferment plusieurs sommes que, vu la nature du cas, nous ne serons pas obligés de demander; comme par exemple l'allocation aux Menonites, celle de l'Exposition à Philadelphie et probablement une grande partie de la somme accordée aux vétérans de 1812; la plupart ont soixante-et-dix ou quatrevingts ans, et il n'est pas probable qu'ils soient longtemps à charge aux finances de ce pays. A l'égard du département des Postes, mon honorable ami, lorsque les items qui concernent ce département seront soumis à la Chambre, donnera de plus amples explications que je ne suis pas en position de donner moi-même pour le présent. Je dois dire cependant qu'en conséquence des dernières conventions avec les Etats-Unis et des facilités croissantes qu'il se propose d'offrir relativement aux transactions *postales*, le revenu sera diminué et il sera obligé d'augmenter les dépenses d'environ \$150,000. A l'égard du même département, je dois ajouter qu'on ne doit pas oublier que bien que les dépenses avancées sur le revenu soient toujours considérables, le revenu augmente régulièrement de jour en jour, et j'espère que dans un an ou deux, les recettes provenant de ce département contre-balanceront presque, et probablement tout-à-fait, les dépenses que nous sommes obligés de rencontrer. Quant aux estimés des recettes probables pour l'année 1875-76, je dois dire qu'elles seront comme suit: les douanes, quelque chose comme quinze millions et demi. De l'exécise j'estime que nous retirerons une nouvelle somme de cinq millions et demi, formant environ vingt-et-un millions. Je pense que le revenu des timbres sera d'environ \$250,000. Du département des Postes je crains que nous ne retirions que \$1,050,000, au lieu de \$1,100,000, les nouveaux changements devant amener une diminution dans les recettes, bien que dans mon opinion ils augmenteront le revenu par la suite. Des Travaux Publics j'espère que nous recevrons quelque chose comme \$1,700,000 et des autres sources—intérêts et placements et recettes—environ \$1,200,000, formant un total de vingt-cinq millions et un quart, ou environ. Maintenant, monsieur, j'en viens aux items formidables du compte capital, qui s'élèvera en tout à pas moins de \$14,717,000. Je pense qu'une grande partie de ces dépenses, vu leur nature, ne seront pas répétées. Par exemple, celles concernant

les chemins de fer de l'Intercolonial et de l'Île du Prince Édouard, ou autant que le capital est concerné. On peut faire la même remarque relativement à l'extension du chemin de fer d'Halifax et à une grande partie des dépenses du chemin de fer du Pacifique, lesquelles, ainsi que la Chambre peut le voir, se montent à pas moins de \$6,250,000. Il n'est pas probable que les dépenses concernant la construction des lignes télégraphiques et les lisses des chemins de fer soient répétées l'année prochaine. Par rapport aux canaux, la chose dépend tellement du succès des contracteurs et du plus ou moins d'expédition qu'ils apportent dans la construction de ces ouvrages, qu'il n'est impossible de dire comment mon honorable ami, le ministre des Travaux Publics, pourra dépenser à cet égard. La Chambre est entièrement faite à la pratique qu'à ce département de mettre dans les estimés tout ce qui ne saurait de toute impossibilité être dépensé dans le cours de l'année. J'ai suggéré à mon honorable ami, et je répète la suggestion à la Chambre, que vu le fait que les estimés, autant que je puis me rappeler, ont toujours été, suivant la pratique du département, beaucoup au-dessus de la somme actuellement requise, la Chambre devrait nous permettre de réduire les items, avec l'entente que lorsque l'ouvrage sera réellement commencé, et que la somme qui sera probablement dépensée aura été déclarée à la Chambre, d'autres sommes, en cas de besoin, pourront être prises par un ordre en conseil. Nul doute qu'en pratique, cela s'est souvent fait. Mon objection à cette pratique, c'est qu'elle est, jusqu'à un certain point, de nature à nuire à notre crédit à l'étranger, lorsqu'on s'aperçoit que nous avons mis dans les estimés des sommes considérables qui, suivant toute probabilité, ne seront pas dépensées dans le cours de l'année. Cependant il n'y a pas de doute que durant l'année 1876, nonobstant la routine, une grande partie de ces estimés seront dépensés. Je fais cette suggestion pour la considération des honorables messieurs l'Opposition, bien disposés à blâmer tout procédé inconstitutionnel de notre part et s'il veulent bien concourir, peut-être que la Chambre nous permettra, dans de prochaines occasions, de réduire ces estimés du compte capital beaucoup plus que nous ne pouvons le faire maintenant. Je vais maintenant, M. l'Orateur, donner à la Chambre des explications touchant l'emprunt de quatre millions sterling que nous avons récemment négocié à Londres. Mais, peut-être qu'avant de le faire, il sera bon d'expliquer à la Chambre ce qu'on a fait avec les fonds ainsi réalisés. Cet emprunt ayant été placé à 90 pour cent, a réalisé la somme d'environ dix-sept millions et demi de piastres, le capital étant dix-neuf millions et demi ou quatre millions sterling et le revenu net, comme je l'ai dit, dix-sept millions et demi. Maintenant, monsieur, voici en peu de mots, voici ce que nous nous proposons de faire avec cet argent : Nous nous proposons de payer dix millions sur la dette publique, y compris l'allocation pour compensation aux *Seigneurs* ; et nous avons l'intention d'appliquer les sept millions et demi restants aux travaux publics que nous pourrions entreprendre. Il est possible que, pour prévenir toute erreur, je devrais dire que l'emprunt est incompris dans d'autres fonds que nous avons en mains pour tels objets, parce que comme l'emprunt a été fait pour les travaux publics, il est bon d'observer que l'argent se trouve *bonâ fide* aux travaux publics, bien qu'on pratique le résultat soit tel que je l'ai indiqué. Maintenant, comme ces dix-sept millions et demi coûtent à ce pays \$778,000 par année, et comme les dix millions de dette que nous nous proposons de payer nous coûtent 6 par cent, ou \$600,000 par année, il résulte de cette opération que nous avons en mains sept millions et demi sans que les charges du revenu soient augmentées plus que de \$178,000. En d'autres termes, pour simplifier l'affaire, si la

Chambre veut me permettre de placer cet argent au taux ordinaire que nous recevons en le déposant, nous nous trouverons gagner par la transaction jusqu'à \$200,000 par année. Quant à l'emprunt lui-même, autant que je peux comprendre, trois objections ont été soulevées : 1o. parce que l'emprunt a été effectué à notre seul crédit; 2o. parce qu'on a emprunté une aussi forte somme; 3o. par rapport aux termes de l'emprunt. Quant à la première objection, je puis dire que le gouvernement n'a pas manqué de bien considérer la chose avant de se décider à emprunter à son propre crédit. Nul doute qu'il eût été très facile de négocier l'emprunt sous la garantie impériale, mais on doit observer que, l'eussions-nous fait, nous eussions perdu une occasion favorable d'emprunter à notre seul crédit, une occasion qui ne se serait peut-être plus offerte; et, ce que je considère encore plus important, nous aurions perdu le contrôle du marché jusqu'à un certain point, c'est-à-dire que nous aurions perdu le pouvoir d'aller sur le marché anglais comme emprunteurs à tels taux qui nous eussent paru plus convenables et plus avantageux. De plus, je pense que nous nous serions mis dans une position désavantageuse vis-à-vis le gouvernement impérial et la Colombie Anglaise, si nous avions demandé la garantie impériale, tandis qu'il n'y avait aucune contestation entre nous et la Province au sujet de la construction du chemin de fer du Pacifique. Pour toutes ces raisons j'ai suggéré à mes collègues, et ils ont accepté la suggestion qu'il nous serait avantageux d'attendre l'occasion d'emprunter à notre propre et seul crédit. Quant au montant de l'emprunt, je ferai remarquer qu'il n'est pas aussi considérable qu'il le paraît. Un emprunt de quatre millions sterling à 90 seulement, se monte à environ dix-sept millions et demi de piastres; et quoique j'eusse été content, dans d'autres circonstances, de ne pas avoir placé à la fois une aussi forte somme; cependant, considérant que j'avais à ma disposition de bons placements pour l'argent si je l'avais, et comme il me fallait absolument en emprunter une partie quelque part, attendu que six millions de la dette se trouveraient dus et qu'il fallait les payer, enfin comme la dépense augmentait, j'ai pensé qu'il était désirable d'emprunter, si nous trouvons une bonne occasion, plus spécialement comme le Canada s'était montré sur le marché anglais en 1873, si je me montrais comme emprunteur en 1874 et puis en 1875, j'avais de bonnes raisons de croire qu'une telle conduite ont été très préjudiciable aux intérêts de ce pays. Puis en venir à l'emprunt lui-même, il y a trois degrés de comparaison au moyen desquels la Chambre peut convenablement juger du mérite de la transaction. Elle peut, si elle aime mieux, choisir le prix des trois par cent anglais; ou bien le prix obtenu par M. Tilley avec l'aide de la garantie impériale en 1873; ou enfin le prix obtenu par les autres emprunteurs sur le marché anglais. Maintenant, par rapport au premier des trois degrés de comparaison, je peux dire que lorsque j'étais à négocier l'emprunt, le prix des nouveaux consolidés, des nouveaux trois par cent anglais, était exactement le même qu'au temps de nos quatre par cent. Le prix des anciens consolidés, c'est vrai, était plus haut, mais pour des raisons auxquelles je n'ai pas besoin de référer. Quant au second degré, si les honorables messieurs veulent comparer l'emprunt de 4 par cent à 90 avec l'emprunt négocié par M. Tilley, sous la garantie impériale; à 104, à l'égard duquel je demande à établir que les allocations ont été entièrement égales à celles que j'ai faites, ils trouveront que la différence immédiate de l'intérêt dans les deux emprunts est juste douze chelins par cent par année; la différence entre un emprunt négocié à notre seul et propre crédit et un autre, à notre crédit joint à la garantie impériale, monte à seize chelins par cent par année, ou, en d'autres termes,

nous avons placé notre emprunt à moins de quatre cinquième d'un par cent d'un emprunt fait avec la garantie Impériale. Pour faire connaître à la Chambre la position exacte, je vais référer à un état que j'ai ici des six derniers emprunts qui ont été négociés par six nations qui jouissent du plus grands crédit sur les marchés anglais. Le premier a été négocié par la Belgique en 1874, quelques mois avant mon arrivée en Angleterre. C'était un emprunt de trois par cent effectué à 75 $\frac{1}{2}$, mais il était tombé à 73 lorsque j'arrivai en Angleterre. Le second était un emprunt Brésilien de cinq par cent, effectué en 1871 à 89. Le troisième était un emprunt Danois de cinq par cent à 94 $\frac{1}{2}$, le quatrième, un hollandais de 4 par cent, à 82; le cinquième, une série d'emprunts Russes de cinq par cent, effectués à divers prix durant les six ou sept jours avant 1873; dont l'un, considérable, en 1866, à 86 et l'autre à 93, en 1873. Le sixième était un emprunt Suédois de 5 par cent, effectué à 90, en 1868. Je remarque que dans tous les cas, à part la Belgique, je crois que ces emprunts ne réalisaient pas seulement un fonds d'amortissement considérables, mais aussi des allocations parfaitement égales aux miennes. Maintenant, je parle, sujet à correction, parceque, malgré que je me sois donné quelque peine pour chercher les autorités sur le sujet, je puis me tromper moi-même dans les détails que je vais donner. Je pense que le résultat de toutes mes investigations est visible, savoir que l'emprunt qui a été placé en juin dernier sur le marché anglais a été obtenu à de meilleurs termes que tout autre emprunt d'un égal montant durant les vingt dernières années. Je pense qu'il n'y a pas eu d'emprunt étranger—celui de la Belgique de trois par cent auquel j'ai fait allusion, ne se montait qu'à un million sterling, tandis que le nôtre était de trois millions et demi—qui ait été effectué à de meilleurs termes. Si j'ajoute, comme je l'ai établi, que notre emprunt a été placé sur le marché à moins qu'un par cent au taux dont il a été chargé, avec la garantie Impériale, je pense que je puis à juste titre dire que la Puissance du Canada n'a aucune raison de rougir de sa position sur le marché anglais. Il y a un autre point que les honorables Messieurs de l'Opposition ont attaqué. Nous avons été condamnés, mal à propos, je pense, parceque nous avons effectué cet emprunt avec escompte. Maintenant s'il est un principe de finances mieux établi qu'un autre, c'est celui-ci: c'est qu'il est presque impossible d'obtenir un aussi bon prix en proportion pour un emprunt effectué avec un *premium* que pour un emprunt effectué avec escompte. Je ne m'étendrai pas sur les raisons qui engagent ceux qui ont des placements à faire à préférer de tels emprunts. Qu'il suffise de dire que le fait est notoire et, si l'on demande de nouvelles preuves, on les trouvera dans le fait que tous les Etats auxquels j'ai fait allusion ont préféré emprunter avec un escompte, comme je l'ai fait. Je n'ai pas mentionné la France, ni les Etats-Unis, parceque ces Puissances ont de si grandes ressources, jouissent d'un si grand crédit, qu'ils sont, pour diverses causes, à l'abri de toute com, pétition pour le présent. Je remarquerai cependant que l'Etat du Massachussets, qui comme le savent les honorables Messieurs, a toujours commandé une haute position sur le marché anglais, a fait sortir ses cinq par cent un à taux de 87, en 1870, et 91 en 1871. Ils paraissent avoir été rachetables en 1891. Pronant toute la liste des placements, d'après les autorités ordinaires, je ne pense pas que je sois sujet à correction là dessus—que le rapport que j'ai fait est littéralement correct; particulièrement qu'aucun emprunt non garanti, d'une égale importance, n'a été négocié sur le marché anglais à des conditions aussi avantageuses durant les vingt dernières années. Bien plus, en considérant la situation, il faut se rappeler qu'aucun emprunt Canadien *bonâ fide* à notre seul crédit n'a été effectué, depuis celui de Sir Alexander Gait en 1869,

excepté un petit emprunt de \$500,000 négocié par Sir John Rose, sous des circonstances particulières. On doit aussi remarquer que le grand nombre d'emprunts étrangers qui se pressent maintenant sur le marché anglais a causé une augmentation dans le taux de l'intérêt même pour les obligations de première classe, ainsi que pourra s'en convaincre tout honorable monsieur en consultant plus particulièrement le prix des consolidés durant les dernières vingt, ou vingt-cinq années. Suivant les calculs faits par des personnes dont l'opinion en ces matières mérite respect, notamment, je pense, par M. Dudley Baxter, il apporta qu'une somme de pas moins de deux mille millions sterling a été ajoutée à la dette nationale des diverses nations sur les marchés anglais durant les vingt dernières années. Bien plus il peut-être à propos d'attirer l'attention de la Chambre, pour que nous choissions notre temps dans la négociation de nos emprunts, sur le fait que le marché anglais est extrêmement incertain et changeant. Et la preuve, c'est que, durant une courte période le prix des consolidés a varié de six à dix et douze par cent, dans une seule année. C'est pourquoi, ainsi que la Chambre le comprendra, tout en faisant tout en notre pouvoir pour maintenir notre crédit, nous devons en même temps être en position de choisir notre temps pour placer nos emprunts sur le marché et, à moins d'en agir ainsi—quelque bonne que soit la condition financière du pays, nous aurons à payer plus que les taux que nous aurons payés auparavant. Je remarquerai de plus, quoique ce ne soit pour le moment qu'une simple suggestion, que nous travaillerons beaucoup à l'avantage du Canada, si nous pouvons consolider les diverses sécurités qui portent actuellement plusieurs taux d'intérêt en un seul fonds consolidé Canadien. On a déjà fait quelques pas qui, je l'espère, conduiront à la fin à l'accomplissement d'une mesure aussi désirable.

Hon. M. TUPPER. Quel taux l'honorable Monsieur a-t-il fixé pour le fonds d'amortissement ?

Hon. M. CA. TWRIGHT. Un demi par cent. Le fonds d'amortissement, je dois le remarquer, dans l'emprunt de M. Tilley, est un par cent, ce qui nous fait paraître la première transaction un peu plus favorable qu'elle ne le serait à première vue. Mon honorable ami sait qu'un fonds d'amortissement à un par cent implique un paiement du capital plus à bonne heure qu'un fonds d'amortissement à un demi par cent. Et maintenant, M. l'Orateur, je désire passer en revue la position financière actuelle de ce pays ayant rapport aux engagements que doivent remplir ce gouvernement et le pays en général. Cette position est d'un caractère tout particulier, ainsi que le comprendront bientôt les honorables membres. Je commencerai du premier jour de juillet 1874, et soumettrai à la Chambre un état synoptique de nos engagements jusqu'à la fin de l'année 1884, époque à laquelle le plus grand nombre de nos emprunts devront échoir. Notre position a ceci de particulier : qu'outre les engagements considérables que nous avons contractés, lesquels se montent à soixante millions à proprement parler, chargés au compte capital et de la nature des dettes encourues par traités, il sera nécessaire de plus de se pourvoir de quelques soixante ou soixante-cinq millions de piastres pour les vieilles dettes qui seront payables durant les dix prochaines années, et nous devons en conséquence trouver une somme de \$125,000,000 durant cette période. Je désire placer devant la Chambre une espèce de sommaire des moyens que nous devons, dans mon opinion, prendre pour faire face à ces engagements, à partir du 1er juillet 1874. A cette date, prenant en considération l'emprunt et les autres ressources—bien que l'emprunt n'était pas encore entièrement payé alors—nous avions en argent comptant quelque \$25,000,000. Comme de raison, dans le temps, beau-

coup de cet argent avait été dépensé de la manière indiquée, mais nous en avons encore assez, j'espère, pour passer l'année financière finissant le 30 juin 1876. En addition aux \$25,000,000 nous avons la garantie anglaise, se montant environ à \$20,000,000. Nous devons aussi compter le fonds d'amortissement applicable à cette fin, lequel ne peut être moins de \$5,000,000; et je pense que, durant ces dix années, nous emprunterons probablement de nos propres gens par le canal des banques d'épargne et que nous recevons de différentes sources à peu près un million de piastres par année, ce qui formera un montant de dix millions de plus. Si la Chambre partage mon opinion qu'il sera sage et prudent, en face de ces engagements onéreux, de maintenir un surplus constant et modéré, nous retirerons probablement de la même source un autre million par année, ce qui nous donnera un nouveau total de dix millions. De ce total de \$125,000,000, je vois de suite que nous pourrions sans difficulté prendre \$70,000,000 de la manière indiquée, ce qui nous laissera une somme d'environ \$55,000,000 à emprunter à notre propre crédit individuel. La chambre devra remarquer que nous pouvons payer à volonté vingt-cinq ou trente millions de ce montant, mais il y a beaucoup de raisons qui devraient nous engager à payer cette dette particulière à échéance, si c'était possible. Cette somme est l'emprunt négocié par Sir A. T. Galt. La Chambre comprendra donc qu'il sera nécessaire ou en quelque sorte à propos d'emprunter \$75,000,000 (y compris la garantie anglaise) dans l'espace de dix ans; en d'autres termes, il pourra être nécessaire pour nous de paraître comme emprunteurs sur le marché anglais durant cette période. Si nous réussissons à emprunter cette somme aux mêmes taux que ci-devant, voici quels seront les résultats: \$125,000,000 empruntés à quatre et quatre et demi par cent, les uns dans les autres coûteront \$5,625,000 dont nous déduisons cinq ou six par ans, l'intérêt sur \$65,000,000 (étant le montant de la vieille dette) ce qui représenterait \$3,000,000, laissant une charge additionnelle de \$2,050,000 par année. Nous pouvons de plus déduire de ceci la somme de \$750,000 représentant l'intérêt sur le fonds d'amortissement et sur le surplus que j'ai proposé à la Chambre de conserver, comme partie de nos ressources. Ceci nous donnerait le total des intérêts additionnels à l'égard desquels nous aurons à nous précautionner, si la Chambre ne le jette pas dans de nouveaux embarras et ne contractent pas de nouveaux engagements. Maintenant, je n'ai aucun doute quelconque que les ressources de ce pays seront amplement suffisantes pour rencontrer cette demande additionnelle, bien que, pour des raisons que j'ai souvent exposées de ma place dans cette Chambre, je ne sois pas disposé à ajouter aux dépenses permanentes du pays en fait d'intérêts plus que je ne peux promettre. Mais pour que ces emprunts puissent s'effectuer à bon marché, plusieurs choses sont nécessaires. Nous devons nous contenter d'un progrès modéré qui, je n'en doute pas, se réalisera et nous devons inspirer à nos créanciers l'assurance que nous ne contracterons plus d'engagements imprudents. Je ne fais pas de réflexions sur les actes de mes prédécesseurs, mais je constate seulement comme matière de fait que, suivant moi, la manière dont ils ont agi à l'égard des obligations concernant le chemin de fer du Pacifique, était un moyen bien grave pour placer un emprunt sur le marché anglais. Nous devons disposer nos arrangements de manière à pouvoir obtenir tout le contrôle du marché anglais, tout en choisissant votre temps pour emprunter. C'est la raison pour quoi je désire tant retenir la garantie Impériale. Maintenant, si je n'attache pas beaucoup d'importance à la probabilité d'une grande augmentation dans le revenu, au moyen des seules ressources naturelles du pays, c'est parce que, comme le savent les honorables membres, la

prospérité de ce pays augmentant, il nous faudra faire de nouvelles dépenses considérable ; et, bien que j'espère qu'on saura conserver un surplus modéré, nous devons consacrer une partie de l'augmentation naturelle du revenu à payer les dépenses contingentes, inévitable en ce pays. Il ne peut exister aucun doute relativement à la nécessité où nous serons de faire de grandes dépenses pour entretenir les parties du chemin de fer du Pacifique qui seront achevées, aussi bien que pour régler avec les Sauvages du Nord-Ouest et maintenir un gouvernement dans cette région. Sans doute qu'on peut regarder une partie de ces dépenses comme devant être productive, en ce sens qu'elle nous sera remboursée et je dois ajouter que tous les projets soumis à la Chambre, je pense que celui de mon honorable ami le Premier, c'est-à-dire l'ouverture de ce magnifique espace du pays entre la Rivière Française et la Vallée d'Ottawa, est celui d'entre tous qui contribuera le plus à enrichir la population productive de la Province d'Ontario. J'espère aussi que nos marchands réussiront à trouver de nouvelles voies de commerce qui les dédommageront un peu de celles que nous n'avons pu obtenir pour le moment de nos amis de l'autre côté de la ligne. Je suis d'avis, qu'en considération des nombreuses dépenses contingentes qui ne manquent pas de se présenter dans un pays situé comme le nôtre, nous devons considérer les ressources naturelles de notre revenu comme devant faire face aux dépenses additionnelles qui doivent inévitablement se présenter dans la Puissance. Je ne crois pas devoir m'étendre plus au long sur nos exportations et nos importations. Je ne considère pas que c'est une preuve qu'un pays rétrograde lorsqu'il survient un échec dans les importations. Un grand nombre d'autorités qui méritent respect sont d'opinion qu'à cet égard nous avons progressé outre mesure et je regarde cet échec dans nos importations plutôt comme une marque de grande prudence dans nos transactions commerciales que comme toute autre chose. Bien plus, cet échec est dû en grande partie plus à une baisse de valeur de certains articles de consommation, qu'à une diminution dans la consommation. En somme, aucune branche de notre commerce, à l'exception du commerce de bois, n'a souffert et l'excellente récolte que nous avons eue l'année dernière aura le meilleur effet en ce qu'elle encouragera tout le monde, les différentes classes, mercantiles et agricoles. Je dois observer que nous devons peut-être une grande partie de nos importations aux grandes améliorations qui ont été faites sur les chemins de fer de la Province d'Ontario et si nous en croyons le rapport du Trésorier de cette Province, les dépenses qu'elle a faites durant les quatre ou cinq dernières années, pour ses chemins de fer égaleraient, si non plus, l'augmentation des dépenses de la Puissance durant le même temps. Suivant le rapport de cet hon. Monsieur, plus de \$30,000,000 ont été, ou sont sur le point d'être dépensés pour la construction de chemins de fer dans cette Province seule, ce qui donne un surplus de six millions par année qui aidera, je l'espère, aux ressources ordinaires de cette partie du pays. Mais il est évident que la dépense annuelle du Pacifique et autres travaux, qui sera annuellement de six millions, comme je l'ai dit plus haut, ne fera que couvrir la cessation de cette dépense dans la province d'Ontario et ailleurs. Pour ma part je suis certain que les dépenses auxquelles j'ai fait allusion apporteront un grand bénéfice à cette Province ; mais je présume, comme tous les honorables membres le présumant eux-mêmes que les résultats ne seront pas immédiatement aussi considérables qu'il soit possible de les supposer. Le bénéfice, lorsqu'il se réalisera, sera solide, et on doit l'espérer, considérable et permanent. A ceux des honorables Membres qui sont sous l'impression que l'augmentation rapide de nos importations de 1863 à 1872 est

une preuve suffisante que nos importations augmentent dans la même proportion lorsque la présente crise sera passée, je leur ferai observer qu'en examinant l'état des importations des États-Unis durant les soixante ou soixante-dix dernières années, ils trouveront comme règle que toute période d'augmentation rapide a presque toujours été suivie d'une longue période d'inaction, comparativement. Maintenant, comme cela ne prendra qu'un moment, je me permettrai d'attirer l'attention de la Chambre sur ce fait que durant les années écoulées entre 1832 et 1836, les importations des États-Unis augmentèrent de cent millions en 1832 à cent quatre-vingt-neuf millions en 1836; qu'après avoir atteint ce chiffre en 1836, pas moins de quinze années s'écoulèrent avant qu'on pût atteindre la même somme et que ce ne fut qu'en 1851 que les importations des États-Unis atteignirent les mêmes proportions qu'en 1836; que durant cette période, il y eut une grande prospérité dans le pays et que néanmoins, dans le même intervalle, la population augmenta de quinze millions à près de vingt-cinq millions. Indubitablement plusieurs causes contribuèrent à cet état de choses, et je n'anticipe pas précisément les mêmes résultats ici; mais c'est mon devoir. Si la Chambre ou aucun des membres, préfère se prévaloir du fait qu'une augmentation rapide par le passé est nécessairement une preuve d'une augmentation égale pour l'avenir—c'est mon devoir d'attirer l'attention sur le fait que ce grand pays, bien que sa prospérité ait augmenté sous tous les rapports durant cet intervalle, n'a dans une certaine occasion, réalisé aucune grande augmentation dans ses importations durant une période de pas moins de quinze années, et qu'un pareil phénomène s'est renouvelé en d'autres occasions, quoique sur une moindre échelle.

La Chambre observera que le problème que nous avons à résoudre est d'un caractère complexe. Nous n'avons pas seulement à nous précautionner pour faire face à de lourds engagements annuels fixés; mais nous avons encore des billets promissoires à rencontrer, si je peux ainsi les appeler et qui seront échus à différentes dates. C'est pourquoi nous devons être plus fortement sur nos gardes que si nous n'avions qu'à régler des dépenses ordinaires annuelles et que si toutes celles que nous sommes à la veille de faire étaient sous notre seul contrôle.

Je dois ici faire allusion à l'observation qu'a faite l'hon. membre pour Kingston durant les débats sur l'Adresse. Il a dit que l'année dernière j'ai déclaré être prêt à réduire les taxes dans le cours de l'année. Ce n'est pas ce que j'ai dit, comme on peut s'en convaincre en référant à mon discours. J'ai dit qu'il ne serait probablement pas nécessaire de demander de nouvelles taxes à la Chambre, si les subsides étaient accordés. Maintenant, Monsieur, je ne vois pas d'autres questions de quel qu'intérêt sur lesquelles les honorables membres pourront demander des explications. S'il en existe, je serai flatté de donner ces explications, soit immédiatement, soit plus tard durant la soirée. Je crois que nous avons lieu de nous féliciter de l'amélioration de notre position financière depuis l'année dernière. Nous avons satisfait à toutes les demandes immédiates et elles sont considérables; il n'y a pas de réclamations pressantes devant vous, sauf celles qui concernent les travaux publics; nous avons un excédant raisonnable sur les transactions de l'année dernière et j'ai raison de croire que nous avons encore un surplus raisonnable sur les transactions de l'année courante. Il faut aussi ajouter que nous n'avons pas fait d'incursions dans le domaine de la Garantie Impériale, cette réserve d'une si grande valeur. Nous avons complété le chemin de fer de l'Intercolonial et le chemin de fer de l'Île du Prince Édouard et nous pouvons maintenant librement nous occuper de la tâche d'élargir et améliorer nos canaux et de construire le chemin de fer du

Pacifique. Nous avons réussi à conclure avec la Colombie Anglaise des arrangements qui nous imposeront de très grandes responsabilités, mais qui ne sont pas audessus de nos moyens. Et je dois ajouter, bien que plusieurs d'entre nous pensaient d'abord que les demandes que nous faisait cette Province étaient déraisonnables et indûment onéreuses,— que nous étions cependant préparés à rencontrer nos obligations. Je suis certain donc que si nous persévérons dans la ligne de conduite que j'ai indiquée, nous jouirons très prochainement du plus haut crédit. Cependant pour les dix prochaines années, nous devons être prudents, et nous ne devons pas nous lancer dans d'autres entreprises avant d'avoir mené à bonne fin celles dont nous avons actuellement la responsabilité, malgré que je sois bien convaincu, qu'à moins d'une calamité entièrement imprévue dans le commerce de ce pays, nous serons, dans l'avenir, en mesure de donner un rapport honorable de notre position financière. Nous devons faire comprendre à notre peuple que si nous devons faire de grands sacrifices, ce n'est pas pour un misérable intérêt local, mais bien pour le plus grand intérêt futur de toutes les Provinces de la Puissance. Nous avons entrepris une tâche vraiment Impériale—la plus grande tâche que jamais peuple de notre âge et de nos ressources ait entrepris, celle de coloniser et de développer une contrée d'une étendue énorme, non pas tant pour notre propre intérêt que pour celui des générations futures. Qu'une telle entreprise demande toute notre énergie, je ne saurais le nier un moment, mais bien que j'admets ceci, et que j'admets en même temps que nous devons en même temps travailler à exécuter d'autres travaux d'une importance et d'un avantage immédiatement plus grands, cependant je maintiens qu'il faut agir plutôt que de paraître manquer aux obligations que nous avons contractées. Je pense que tout homme qui a prêté quelque attention à l'avenir du Canada, comprendra très bien que c'est un effort que nous faisons pour nous assurer une existence nationale distincte. C'est un sujet sur lequel nous devons demander au peuple tous les sacrifices raisonnables et il sera en même temps de l'intérêt du Gouvernement de veiller à ce que ces sacrifices, qui seront inévitables soient faits dans de justes limites. De grands avantages, je n'en puis douter, résulteront de cette grande entreprise, sinon pour la présente génération, au moins pour ceux qui habiteront plus tard ces vastes régions et je suis persuadé que le peuple du Canada ne reculera pas devant la tâche et qu'ils l'accompliront d'une manière satisfaisante.

